

Emissions obligataires vertes, sociales et durables

RAPPORT D'ALLOCATION
ET D'IMPACT 2023

Région Nouvelle-Aquitaine



résumé

La Région Nouvelle-Aquitaine a émis, au cours de l'année 2023, 111 millions d'euros d'emprunts obligataires verts et durables dans le cadre de sa feuille de route Néo Terra. Ce rapport vise à détailler l'allocation des fonds levés pour accompagner et accélérer la transition, à travers 27 projets financés par la Région.

Cette publication rend également compte de l'impact environnemental et social des projets soutenus par catégorie d'activité. Chaque projet a fait l'objet d'une évaluation d'impact et d'indicateurs spécifiques, selon une méthodologie rigoureuse détaillée dans le rapport.

Édito

L'année 2023 marque une étape cruciale dans notre engagement pour la transition écologique et sociale en Nouvelle-Aquitaine. Fidèles à notre feuille de route Néo Terra, nous avons levé 111 millions d'euros à travers des émissions obligataires vertes et durables, confirmant ainsi notre ambition de bâtir un avenir plus résilient, solidaire et respectueux de l'environnement.

Grâce à ces financements, ce sont 27 projets emblématiques qui ont vu le jour dans les domaines de l'éducation, des mobilités décarbonées, des énergies renouvelables ou encore de la gestion durable des ressources naturelles. Chaque initiative témoigne de notre détermination à agir concrètement face aux défis environnementaux et sociaux, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Ces projets traduisent une vision : celle d'un territoire qui place les transitions écologiques et sociales au cœur de ses priorités. En modernisant nos infrastructures ferroviaires, en construisant des bâtiments scolaires à haute performance énergétique ou en soutenant la production d'énergies locales renouvelables, nous faisons le choix d'une croissance durable et inclusive, au service de l'émancipation, du développement durable des territoires, et de la réponse aux urgences climatiques.

Nous adressons nos sincères remerciements aux investisseurs qui ont renouvelé leur confiance en notre région. Transparence, rigueur et impact mesurable : ces principes guident nos actions et nous permettent de garantir l'affectation responsable des fonds. Ce rapport, aligné sur la Taxonomie européenne, illustre non seulement les allocations financières, mais aussi les impacts concrets sur notre environnement et nos territoires.

Portés par cette dynamique, nous réaffirmons notre volonté de continuer à innover et à anticiper les besoins de demain. Ensemble, construisons une Nouvelle-Aquitaine durable, exemplaire et solidaire.



Sandrine Derville

Vice-Présidente en charge des finances, de l'administration générale, de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale



Alain Rousset

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Sommaire

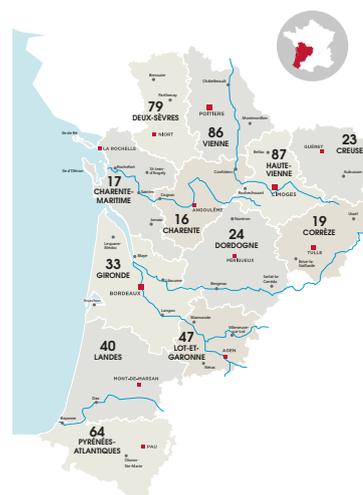
Présentation de la Région Nouvelle-Aquitaine	7
La région la plus vaste de France face aux changements climatiques	7
Néo Terra, une feuille de route environnementale ambitieuse	9
Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables	11
Des émissions vertes et durables pour répondre aux défis du siècle	11
Eligibilité des projets sociaux et environnementaux	12
Transparence sur l'allocation des fonds et leur impact	14
Mesure de l'impact des émissions obligataires 2023	15
Introduction sur le reporting 2023	15
Des projets en faveur de l'environnement alignés à la Taxonomie européenne	16
Un financement qui contribue aux objectifs de développement durable de l'ONU	17
Synthèse globale des impacts	18
Construction de bâtiments durables	22
Synthèse de l'impact	22
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire	24
Synthèse de l'impact	24
Développement d'énergies locales renouvelables	34
Synthèse de l'impact	34
Gestion durable des ressources naturelles	38
Synthèse de l'impact	38
Services publics de l'éducation	41
Synthèse de l'impact	41
Annexes	44
Méthodologie	44
Lexique	49

Présentation de la région Nouvelle-Aquitaine

La région la plus vaste de France face aux changements climatiques

La région Nouvelle-Aquitaine est formée de douze départements : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86) et Haute-Vienne (87). Elle regroupe quatre mille trois cent cinq (4 305) communes.

La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par un relief contrasté sur l'étendue de son territoire vaste de 84 036 km². À l'ouest, 720 km de côtes entre La Rochelle et Hendaye constituent sa limite naturelle avec l'Océan Atlantique (hors rivages estuaires). Plusieurs estuaires dont ceux de la Gironde, de l'Adour ou de la Charente forment des portes d'entrée sur le continent. Essentiellement orienté Nord-Sud, ce territoire propose de vastes plaines et plateaux de faibles hauteurs (entre 50 et 200 m) avant d'aborder à l'Est les contreforts du Massif Central dont le point culminant en Limousin est le Mont Bessou à 977 m. La région humide du Plateau de Millevaches occupe une grande partie de cet espace montagneux. Au Sud, les contreforts des Pyrénées s'étendent du Béarn au Pays Basque. Le Pic Palas à 2 974 m, au Sud-Est des Pyrénées-Atlantiques, constitue le point culminant de la région.



La plus vaste région de France,

UN TERRITOIRE RICHE ET DIVERSIFIÉ

La région Nouvelle-Aquitaine forme un territoire de 84 100 km² avec 12 départements.

C'est la plus grande région de France et la 4^e la plus peuplée de l'hexagone avec 5,9 millions d'habitants¹.

Parmi ses nombreuses ressources, la région rayonne déjà grâce à ses complémentarités industrielles (aéronautique, laser, métiers du cuir et du luxe, éco-industries, agroalimentaire, santé...), mais également ses 1 000 km de littoral (dont les lacs et les étangs), son patrimoine culturel démultiplié, ses nombreux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore ses sites naturels remarquables.

1. Chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2016

La région dispose de 5 Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

- | Marais-Poitevin
- | Périgord-Limousin
- | Millevaches en Limousin
- | Landes de Gascogne
- | Médoc

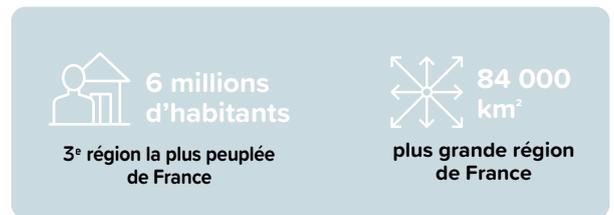
Parmi les 6 Parcs Naturels Marins (PNM) présents en France métropolitaine, 2 sont situés en Nouvelle-Aquitaine :

- | le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- | le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

La région Nouvelle-Aquitaine apparaît comme l'une des plus impactées par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité

2022 a été l'année la plus chaude depuis 1950. La tendance s'est confirmée en 2023, battant les records des mois les plus chauds jamais enregistrés. Ainsi, sur les dix dernières années, huit années sont supérieures aux températures normales et l'hiver 2022-2023 a été le plus sec depuis 1959, en France, et tout particulièrement dans notre région.

Les conséquences de cette accélération ont été immédiates en Nouvelle-Aquitaine, avec la dégradation de la disponibilité quantitative de la ressource en eau et la multiplication des feux de végétation (40 755 hectares brûlés dans la région) en 2022. 114 espèces végétales risquent de s'éteindre d'ici 2070 à cause du changement climatique.



Néo Terra, une feuille de route environnementale ambitieuse



Néo Terra, notre boussole commune pour 2030

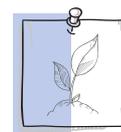
Adoptée en 2019, après huit années de travail avec plus de 450 scientifiques autour du dérèglement climatique (Acclimaterra) et l'érosion de la biodiversité (Écobiose), la feuille de route Néo Terra a érigé la transition énergétique, économique, industrielle, agricole et écologique en nouvelle matrice de l'action régionale – traçant un nouveau chemin pour la Nouvelle-Aquitaine.

Quatre années plus tard, les scientifiques s'accordent sur une urgence devenue civilisationnelle. Si notre cap régional est autant conforté par les rapports alarmistes et nous incite à redoubler d'efforts, c'est qu'il s'est enrichi de nouveaux paramètres extraécologiques nous poussant à élargir la focale.

Dans cet esprit, l'adoption en novembre 2023 de la réactualisation de Néo Terra correspond à la nouvelle phase – mêlant accélération, affinement et systématisation – d'un mouvement au long cours, en s'appuyant sur le travail engagé depuis 2019 et auparavant. Cette feuille de route actualisée s'articule autour de trois axes d'inflexion :

- Renforcer l'adaptation au dérèglement climatique
- Intégrer « Une seule santé » dans son acception globale, mêlant l'humain à son écosystème, comme pilier de l'action
- Reconnaître les solidarités comme condition sine qua non d'une transition réussie

Néo Terra est une orientation et un plan d'actions concret articulée autour de 6 ambitions.



Ambition 1

RECONSTITUER
LES RESSOURCES NATURELLES
POUR L'AVENIR



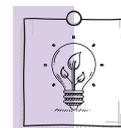
Ambition 2

ANCER LES SOLIDARITÉS
AU CŒUR DES TRANSITIONS



Ambition 3

SE NOURRIR :
ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS
AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES



Ambition 4

INNOVER POUR UNE ÉCONOMIE
RESPONSABLE ET DURABLE



Ambition 5

SE DÉPLACER ET HABITER
DANS DES TERRITOIRES ADAPTÉS
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Ambition 6

PRÉVENIR ET SOIGNER :
UNE APPROCHE UNIFIÉE
DE LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES
(HUMAINE, ANIMALE, VÉGÉTALE)

Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables

Des émissions vertes et durables pour répondre aux défis du siècle

Pour passer du diagnostic à l'action, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en juillet 2019 sa feuille de route dédiée aux transitions, Néo Terra, articulée autour d'engagements chiffrés en faveur du développement durable et social. À la fois globales et multisectorielles, les priorités environnementales et sociales irriguent l'ensemble des politiques mises en œuvre dans les différents domaines d'intervention de la Région : éducation, développement économique, mobilités, aménagement durable du territoire ou encore préservation des terres agricoles, forestières et naturelles. La feuille de route Néo Terra est attentive à embarquer tous les acteurs dans la transition écologique et énergétique dans un souci d'équité sociale.

Au cours de l'année 2023, pour continuer à honorer ses engagements, la Région a lancé cinq émissions obligataires d'une valeur totale de 111 M€ dont quatre émissions vertes pour un total de 61 M€ et une émission durable pour un total de 50 M€.



L'émission obligatoire est un levier novateur pour financer le développement durable des territoires. Cela se concrétise notamment par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » qui confère à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire ; de protection de la biodiversité ; de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Ensuite, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) tend à renforcer les attributions des Régions. Finalement l'instauration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en 2016 vient ancrer la Région comme acteur pivot du développement économique, social et environnemental du territoire, en collaborant étroitement avec l'État.

Les obligations émises par la Région combinent à la fois des critères environnementaux et sociaux, reflétant la volonté de ne pas dissocier ces deux aspects étroitement liés dans la conception même du développement durable. Ces émissions obligatoires sont alignées aux objectifs environnementaux et sociaux définis par l'Organisation des Nations Unies¹ et aux critères issus de recommandations sectorielles de l'ICMA².

Le présent rapport vise à détailler d'une part l'allocation détaillée des fonds levés et d'autre part l'analyse d'impact environnemental et social des projets financés par la Région, conformément aux engagements stipulés dans le Document cadre.

Eligibilité des projets sociaux et environnementaux

Les projets éligibles sont regroupés dans deux catégories, les projets verts relevant de thématiques environnementales et les projets sociaux qui concernent des projets liés à l'économie solidaire, l'éducation, l'emploi et à la santé. L'éligibilité des projets a été définie dans le document cadre des émissions vertes, sociales et durables de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les principaux critères d'éligibilité sont présentés ci-après. Il est à noter que seuls les projets verts étaient éligibles pour être financés par l'émission verte alors que les émissions durables pouvaient financer des projets verts ou sociaux.

¹ Objectifs de développement durable, ONU | <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

² Harmonised Framework for Impact Reporting, juin 2023, ICMA

Les projets verts		
Catégories	Sous-catégories	Critères d'éligibilité
BÂTIMENTS DURABLES	Construction de bâtiments durables	Construction ou acquisition de bâtiments non résidentiels à basse ou très basse consommation d'énergie
	Rénovation de bâtiments durables	Travaux de réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels existants avec un gain minimum de 30% en consommation d'énergie primaire
TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE	Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire	Construction d'infrastructures pour les transports publics ferroviaires
	Soutien à une flotte régionale bas carbone	Construction d'infrastructures permettant un transport routier à faible émission de carbone
	Construction d'infrastructures pour les mobilités douces	Investissements dans les infrastructures pour les vélos et dans les systèmes de partage de vélos, les véloroutes et voies vertes
	Recherche et développement de nouvelles motorisations	Projets de R&D financés et principales applications
ENERGIES RENOUVELABLES	Développement d'énergies renouvelables	Projets permettant le développement et la production d'énergies renouvelables locales
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	Développement d'une stratégie de sobriété énergétique	Réduction des besoins en énergie des processus industriels des entreprises
BIODIVERSITÉ	Gestion durable des ressources naturelles	Gestion durable des ressources marines et terrestres favorisant la biodiversité
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique dans les espaces montagnards et lutte contre le recul des traits de côte

Les projets sociaux		
Catégories	Sous-catégories	Critères d'éligibilité
ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS	Services publics de l'éducation	Fournir un enseignement public de qualité dans le secondaire et dans le supérieur
	Services publics de la santé	Favoriser l'accès aux soins et à la santé dans le système public
ACCÈS À UN LOGEMENT À UN COÛT ABORDABLE	Développement du parc de logement social et à loyer maîtrisé	Augmenter les capacités du parc de logement social
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET SOLIDAIRE	Soutien à l'emploi local à l'avancement socio-économique	Soutien à la création d'emplois et au développement socio-économique responsable et innovant

Transparence sur l'allocation des fonds et leur impact

Sélection et évaluation des projets

Le cadre d'allocation est conforme aux recommandations de l'International Capital Market Association (ICMA), à savoir, les Green Bond Principles¹, les Social Bond Principles² et les Sustainability Bond Guidelines³. L'utilisation des fonds levés doit avoir pour objectif d'atténuer ou de répondre à un problème identifié et prioritaire de nature sociale ou environnementale.

Le processus de sélection et d'évaluation est destiné à s'assurer que les fonds obtenus des émissions d'obligations vertes, sociales ou durables de la Région sont exclusivement alloués au financement du budget général d'investissement de l'émetteur pour des projets éligibles à vocation environnementale et/ou sociale.

Le Pôle Finances et les directions opérationnelles interviennent dans le processus de sélection et d'évaluation des projets, en lien avec l'équipe Néo Terra au sein d'un comité de sélection.

Le processus rigoureux et transparent commence au cours de l'année d'émission. Le comité finances Néo Terra demande aux directions opérationnelles d'identifier les projets d'investissement en cours sur l'exercice et pouvant répondre aux catégories éligibles.

Le processus se poursuit en début d'année suivante lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

Allocation des fonds

Le Pôle Finances extrait depuis le système d'information financier de la Région les informations relatives aux dépenses réalisées sur les projets/dispositifs identifiés en lien avec les directions concernées, puis finalise la liste des projets/dispositifs en s'assurant que les dépenses sont couvertes par les montants levés par l'emprunt.

Gestion des fonds

Le produit net des obligations vertes, sociales ou durables est fongible dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, la Région adopte le principe d'équivalence nominale : le produit net des obligations vertes, sociales ou durables fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année pour les dépenses relatives aux projets répondant aux critères d'éligibilité après validation du comité compétent. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les obligations vertes, sociales ou durables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné serait concerné par une controverse majeure, ne remplissant plus les critères d'éligibilité définis, était annulé ou reporté, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à réaffecter la part correspondante des fonds alloués de l'obligation verte, sociale ou durable à un ou plusieurs autres projets éligibles dans un délai de 24 mois.

Le suivi de l'allocation des produits nets des obligations vertes, sociales ou durables est assuré par la Direction des finances et du budget de la Région Nouvelle-Aquitaine.

¹ Principes applicables aux Obligations Vertes, juin 2021, ICMA

² Principes applicables aux Obligations Sociales, juin 2021, ICMA

³ Principes applicables aux Obligations Durables, juin 2021, ICMA

Mesure de l'impact des émissions obligataires 2023

Introduction sur le reporting 2023

Ce rapport d'impact vise avant tout à illustrer les impacts sociaux et environnementaux des 27 projets financés par les obligations émises par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023 pour un montant total de 111 millions d'euros.

L'ensemble de la démarche entreprise par la Région, dont l'élaboration de ce rapport, est alignée avec les principes applicables aux obligations vertes, aux obligations sociales et aux lignes directrices applicables aux obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA).

L'évaluation quantitative se fait principalement par le calcul d'indicateurs de résultat et d'impact. Pour chacune des sous-catégories environnementales et sociales, des indicateurs ont été sélectionnés (cf. note méthodologique en annexe) et sont présentés sur chaque fiche projet. Ces fiches projet permettent également une valorisation qualitative et une compréhension plus fine de chaque projet.

Une consolidation des indicateurs a été réalisée en appliquant un coefficient d'attribution¹. Ce coefficient reflète la part du résultat ou de l'impact du projet qui a été financée l'année d'émission de l'obligation. Les indicateurs consolidés dans la partie Synthèse des projets sont :

- | les émissions de CO₂ évitées par an par le projet,
- | le nombre ETP soutenus par le projet,
- | le nombre de bénéficiaires du projet,
- | le nombre d'heures soutenues par le projet.

L'élaboration du rapport d'impact des obligations vertes, sociales et durables présente certaines limites liées à la collecte de données. L'impact de certains projets financés n'a pas pu être mesuré par les indicateurs prédéterminés par le cadre d'émission de la Région. Pour les projets de gestion durable des ressources naturelles, des indicateurs sélectionnés par les équipes opérationnelles ont été utilisés car les projets contribuaient aux ambitions Néo Terra de la catégorie, mais n'étaient pas en parfaite adéquation avec les indicateurs associés du cadre. Pour les projets de construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire, lorsque la collecte de données n'a abouti à aucun indicateur du cadre, un indicateur recommandé par l'ICMA a été utilisé.

¹ Coefficient attribution = Montant financé en 2023 / Montant total du projet

Des projets en faveur de l'environnement alignés à la Taxonomie européenne

La Région Nouvelle-Aquitaine a la volonté de s'inscrire dans le cadre des meilleures pratiques de marché, conformément aux recommandations de l'International Capital Market Association (ICMA)¹. Les standards en vigueur et à venir intègrent la prise en considération de l'éligibilité et l'alignement des projets à la Taxonomie Verte Européenne.

L'ensemble des projets financés par les obligations sont donc éligibles à une activité taxonomique. Pour évaluer l'alignement taxonomique des projets financés, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est appuyée sur le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission européenne². L'alignement d'un projet à la Taxonomie est déterminé par le respect des critères d'examen technique comprenant la *contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique* et les critères de *Ne pas causer de préjudice important*.

L'examen de l'alignement taxonomique nécessite une collecte de données approfondie pour répondre à l'ensemble des critères. Dans ce rapport, les données collectées ont permis d'évaluer le critère de *Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique*. En effet, 98 % des montants financés respectent ce critère. Seuls 4 projets de méthanisation ne respectent pas le critère car la part des cultures vivrières et fourragères utilisées comme intrants est supérieure au seuil établi par la Taxonomie européenne.

En revanche, la catégorie *Construction de bâtiments neufs*, qui représente 29 % des montants financés, n'a pas pu être intégrée à l'étude car les données nécessaires à l'évaluation restent manquantes.

De même, le critère de *Ne pas causer de préjudice important* n'a pas pu être évalué et vérifié en raison des limites liées à la collecte de données. Cette évaluation sera visée pour les prochains rapports d'allocation et d'impact sur les obligations vertes, sociales ou durables.

Catégories taxonomiques	Part des montants financés respectant les critères d'examen techniques de la Taxonomie	
	<i>Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique</i>	<i>Ne pas causer de préjudice important</i>
6.14. Infrastructures de transport ferroviaire	100 %	Non évalué
5.7. Digestion anaérobie de biodéchets	79 %	Non évalué
5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	100 %	Non évalué
7.1. Construction de bâtiments neufs	Manque de données	Non évalué
Total des montants financés évaluable	98 %	Non évalué

¹ Harmonised Framework for Impact Reporting, juin 2023, ICMA

² Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission | <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32021R2139>

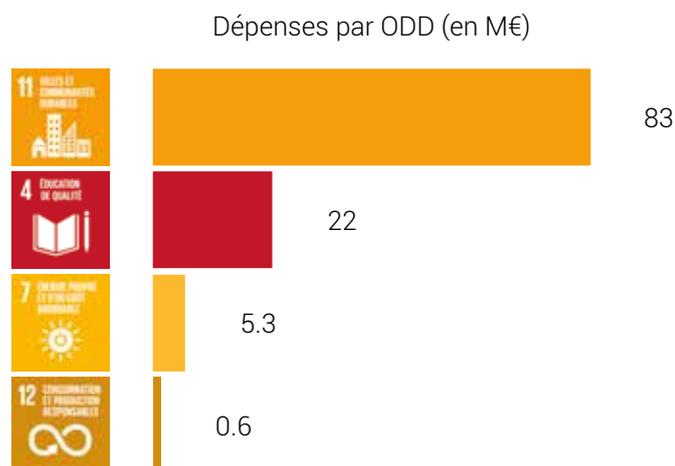
Un financement qui contribue aux objectifs de développement durable de l'ONU

L'impact des projets financés s'analyse aussi à travers les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015 et déclinés en stratégie nationale avec une feuille de route axée autour de 6 enjeux¹. Ces derniers constituent l'Agenda 2030 et visent à rendre le monde plus durable et prospère en relevant des défis liés à la pauvreté, aux inégalités, à l'éducation, à l'économie, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix ou encore à la justice.

Cette vision des contributions des projets financés aux ODD illustre la variété des objectifs atteints puisque 10 des 17 ODD sont concernés. L'ODD 11 - Villes et communautés durables est particulièrement représenté. Par le financement de projets de lycée, de transports en commun et de ressourceries, la Région contribue à réduire l'impact environnementale des villes de son territoire pour garantir :

- | des transports sûrs, accessibles et viables,
- | une urbanisation durable,
- | la préservation du patrimoine.

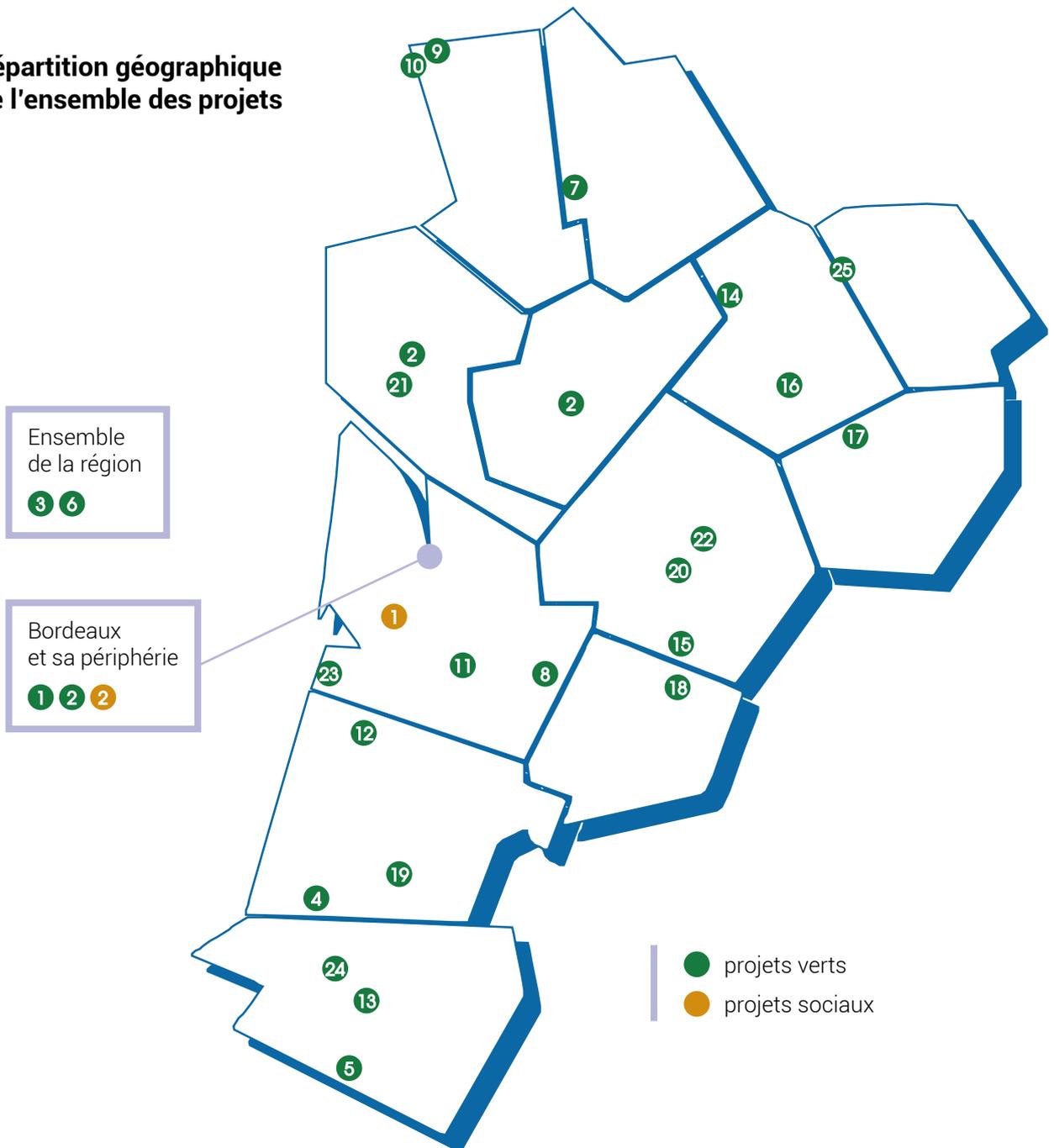
Par ailleurs, certains projets comme la construction de lycée soutiennent à la fois des ambitions sociales comme l'éducation de qualité et environnementales comme l'atténuation du changement climatique.



¹ Agissons pour un monde plus durable et solidaire, septembre 2019, Agenda 2023 en France

Synthèse globale des impacts

Répartition géographique
de l'ensemble des projets



Construction de bâtiments durables

- 1 Construction du lycée polyvalent Robert Badinter de Créon

Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

- 2 Modernisation des infrastructures
- 3 Régénération des infrastructures
- 4 Etudes et Travaux de l'Installation Permanente de Contre-Sens (IPCS) entre Morcenx et Dax **NP**
- 5 Programme travaux d'urgence infrastructures dont le déblai du tunnel de l'Araou **NP**
- 6 Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)

Développement d'énergies locales renouvelables

Projet de création d'une unité de méthanisation

- | | |
|---|------------------------------------|
| 7 Sanxay (86) NP | 16 Vigen (87) NP |
| 8 Aillas (33) NP | 17 Meilhards (19) NP |
| 9 Mauléon (79) NP | 18 Villeréal (47) NP |
| 10 Mauléon (79) NP | 19 Grenade-sur-l'Adour (40) |
| 11 Auros (33) NP | 20 Journiac (24) NP |
| 12 Sagnacq-et-Muret (40) NP | 21 Rioux (17) NP |
| 13 Mourenx (64) NP | 22 Monsac (24) NP |
| 14 Azat-le-Ris et Peyrat-de-Bellac (87) NP | 23 La Teste-de-Buch (33) NP |
| 15 Beaumontois-en-Périgord (24) NP | |

Gestion durable des ressources naturelles

- 24 Modernisation/agrandissement de la recyclerie de Salies-de-Béarn **NP**
- 25 Mise en place d'une chaîne de tri du textile usagé à Saint-Maurice-la-Souterraine **NP**

Services publics de l'éducation

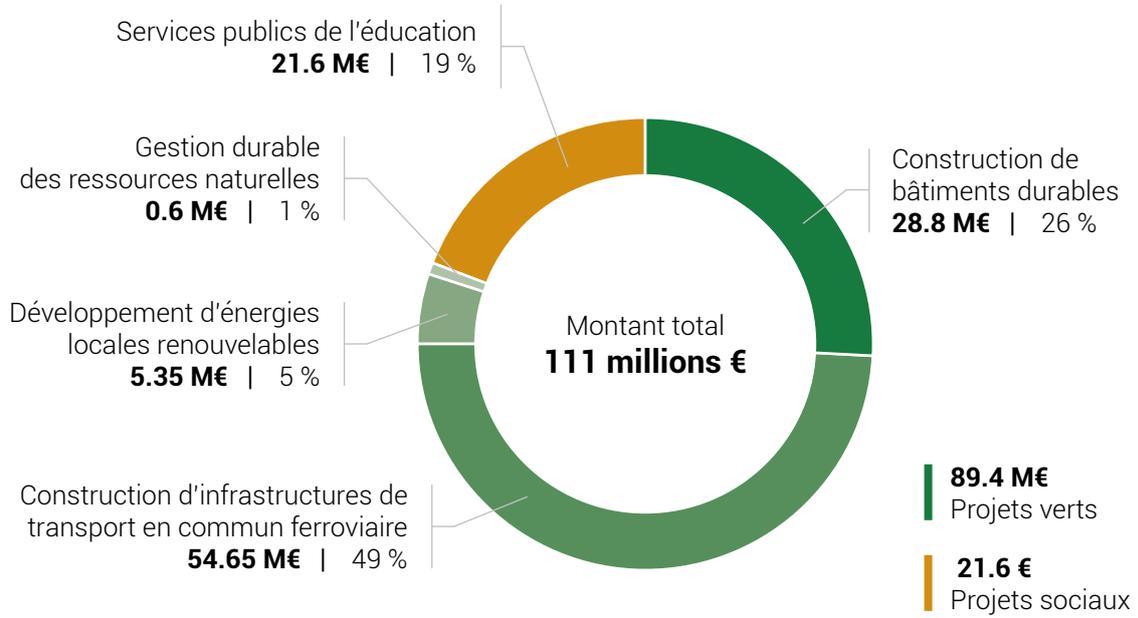
- 1 Construction du lycée du Barp
- 2 Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne

NP NOUVEAU PROJET

Synthèse des projets

	Montant 2023 en €	Montant total en €	Emissions de CO ₂ évitées en t/an	ETP soutenus	Heures d'insertion soutenues	Nombre de bénéficiaires additionnels
1	28 793 821	85 900 000	24	-	-	650
2	7 757 158	101 265 000	-	-	-	-
3	29 748 008	218 623 388	-	-	-	-
4	1 630 120	51 616 000	-	-	-	-
5	1 840 000	2 300 000	-	-	-	-
6	13 665 000	14 300 000 000	311	-	-	15 290
7	138 000	5 299 523	61	-	-	-
8	437 500	6 828 310	222	0.13	-	-
9	172 600	4 349 599	64	-	-	-
10	127 952	3 906 553	40	-	-	-
11	630 000	5 733 681	194	-	-	-
12	420 000	6 200 000	312	-	-	-
13	271 886	37 641 474	105	-	-	-
14	600 000	18 244 514	341	-	-	-
15	370 000	7 162 486	166	-	-	-
16	144 000	4 829 966	48	-	-	-
17	360 000	3 081 439	103	-	-	-
18	480 000	11 372 000	167	-	-	-
19	120 000	4 596 196	71	-	-	-
20	10 289	2 334 100	3	-	-	-
21	320 000	5 063 200	102	-	-	-
22	288 000	6 121 194	66	-	-	-
23	456 600	2 590 675	323	-	-	-
24	275 000	1 153 194	-	0.36	-	-
25	311 805	1 254 630	-	5.22	-	39
1	14 394 164	81 800 000	-	-	3 079	387
2	7 238 097	26 000 000	-	-	1 406	10
Total	111 000 000	15 005 267 120	2 723	5.71	4 485	16 376

Graphique de répartition de l'investissement vert, social et durable en 2023



Construction de bâtiments durables

Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 1 projet situé dans le département de la Gironde.

Le projet sélectionné concerne une construction de lycée, soumis à des exigences réglementaires notamment concernant leur performance énergétique pour être éligibles.



1 Construction du lycée polyvalent Robert Badinter

Créon (33)

Construction du lycée de Créon

Acteurs associés	lycée de Créon
Lieux	Créon (33)
Historique	début 28 février 2022 — livraison rentrée 2024



Montant 2023
28 793 821 €

Montant global
85 900 000 €

Présentation du projet

Afin de répondre aux besoins croissants, la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que maître d'ouvrage a engagé la construction d'un nouveau lycée sur la commune de Créon dans l'Entre-Deux-Mers en février 2022.

Cette opération concerne un établissement polyvalent d'environ 1 939 élèves, avec des filières d'enseignement général et technologique, des filières professionnelles (Bac Pro MELEC, ASSP et commerce et CAP ATMFC) et des filières Postbac (BTS Commerce internationale et FED option Domotique).

Ce projet s'inscrit dans une double démarche de certification : « HQE Bâtiment Durable » et « Energie-Carbone ».

Cet ouvrage répond à plusieurs prérogatives :

- créer un ensemble cohérent, dédié à l'éducation et à l'apprentissage associé à des équipements sportifs ;
- développer et accompagner les nouvelles technologies à travers la pédagogie d'une part, le bâti et son environnement d'autre part ;

- assurer une organisation claire et efficace des fonctions. La conception des différents espaces devra favoriser leur appropriation par les différents usagers, tout en permettant une évolution future ;
- maîtriser l'économie globale de l'opération, en anticipant le fonctionnement, l'entretien et la maintenance, dans le strict respect du budget alloué.

Objectifs

Ce projet a pour principaux impacts :

- l'accueil de nouveaux élèves sur la région pour faire face à la croissance de la démographie ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle pédagogie avec l'utilisation du numérique et la création d'espaces adaptés à l'enseignement de demain avec des espaces et des lieux connectés et confortables ;
- une faible empreinte environnementale grâce à une construction durable et énergétiquement efficace.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 école	R-15
Estimation des économies d'énergie	427 867 kWh/an	E-1

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	70 téqCO ₂ /an	C-2
Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis	1 939 personnes	P-1



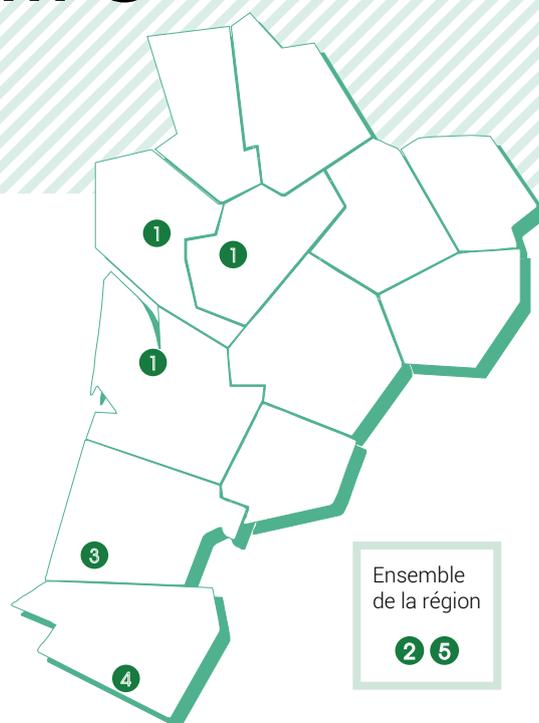
Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 5 projets qui concernent l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Sous la catégorie des transports sobres en carbone se trouvent les investissements dans les infrastructures pour les transports publics ferroviaires et dans les études de faisabilité préalables à la construction de ces infrastructures.

- ❶ Modernisation des infrastructures
- ❷ Régénération des infrastructures
- ❸ Etudes et Travaux de l'Installation Permanente de Contre-Sens (IPCS) entre Morcenx et Dax
- ❹ Programme travaux d'urgence infrastructures dont le déblai du tunnel de l'Araou
- ❺ Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)



Bordeaux, Angoulême Saintes (16-17-33)

Ensemble de la région

Morcenx, Dax (40)

Oloron Bedous, Araou (64)

Ensemble de la région

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES
Aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux (AFSB)

Acteurs associés	Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF
Lieux	Sud de Bordeaux (33)
Historique	études de projet pour les travaux à réaliser 2025-2032



Montant 2023
5 287 600 €
Montant global
59 385 000 €

Présentation du projet

Le nœud ferroviaire de Bordeaux constitue un point stratégique du réseau ferroviaire du Sud-Ouest, assurant des fonctions régionales, nationales et internationales. Le niveau de saturation actuel des voies situées au sud de Bordeaux, les sous capacités actuelles et fragilités d'exploitations résultant de la convergence de plusieurs lignes (Espagne, Toulouse, Médoc) à proximité immédiate des gares de Bordeaux-St Jean et d'Hourcade exigent l'étude et le lancement de travaux importants.

Le programme fonctionnel des AFSB comprend, entre autres, plusieurs opérations :

- l'aménagement des voies existantes entre la gare de Bordeaux Saint-Jean et la gare de triage d'Hourcade à Bègles,
- l'ajout d'une 3^e voie d'Hourcade jusqu'au futur débranchement à Saint-Médard-d'Eyrans,
- le réaménagement de la gare TER de Bègles et des haltes TER à Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans (ces gares seront désormais équipées de voies d'évitement pour permettre le croisement des TER),
- la suppression de six passages à niveau sur les communes de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans.

Liens vers de la documentation
<https://www.in-so.fr/presentation-du-projet>
<https://experience.arcgis.com/experience/192ed61692194651920aa64d78bf29d2/?views=View-2>

Objectifs

Ce projet AFSB vise à :

- renforcer la régularité et la robustesse sur cet axe circulé par tous les types de trains (TGV, Intercités, TER et Fret) et affecté aujourd'hui par de nombreux incidents d'exploitation ;
- contribuer à la désaturation du nœud de Bordeaux en fluidifiant le trafic ferroviaire au sud-est de Bordeaux vers Langon ;
- répondre à l'augmentation conjuguée depuis 2017 du nombre de TER et de TGV sur le réseau depuis la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux.

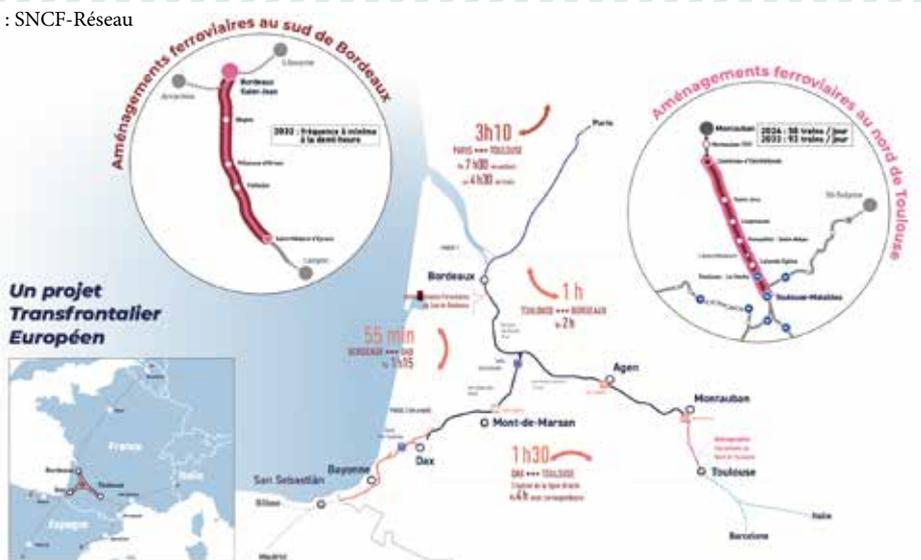
L'augmentation de la fréquentation se traduit par

- en 2023, 60 trains TER ou RER circulent par jour ;
- en 2028, le nombre va augmenter avec la mise en service du RER M, et atteindra plus d'une centaine de trains en 2032 avec le RER M + AFSB. Le nombre de TGV, d'Intercités et de fret pourra, lui aussi doubler, lorsque les AFSB et les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax seront mises en service.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	13 km	R-6

©AFSB : SNCF-Réseau



MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

Signalisation entre Angoulême et Saintes

Acteurs associés

Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF

Lieux

Ligne Angoulême-Saintes

Historique

septembre 2021 —••••• juin 2023



Montant 2023

2 469 558 €

Montant global

41 880 000 €

Présentation du projet

La ligne Angoulême-Saintes fonctionnait avec une signalisation manuelle ainsi qu'un armement ancien et non homogène. Les travaux de modernisation de la signalisation ferroviaire consistaient ainsi à la mise en place d'un block automatique de signalisation en lieu et place du block manuel existant.

Le programme est le suivant :

- passage d'un BMVU à un BAPR à compteur d'essieu entre Saint-Michel et Beillant ;
- installation de cinq postes à relais informatiques dans les gares de Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente, Sireuil et Saint-Michel ;
- installation de la commande à distance des gares citées ci-dessus depuis la gare de Beillant ;
- adaptation des passages à niveau et des embranchements particuliers (EP) ;
- mise en place d'une traversée de voie piétonne en gare de Châteauneuf-sur-Charente.

Objectifs

Les travaux de modernisation ont pour objectif de garantir une pérennité à long terme de la signalisation et donc de cette offre de transport du quotidien et des correspondances TER/TGV à Angoulême. Ainsi la vitesse de circulation a pu être relevée de 120 à 140 km/h sur 4 zones soit plus de 24 km pour un meilleur temps de parcours.

La ligne 16 accueille plus de 6 allers-retours quotidiens entre Angoulême et Royan, complétés par 2 allers-retours entre Angoulême et La Rochelle. Des dessertes navettes sont aussi proposées avec plusieurs allers-retours entre Saintes et Angoulême et des liaisons entre Saintes et Royan. La ligne accueille aussi quelques trains de fret.

Liens vers de la documentation

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/toute-lactualite-des-transport/reouverture-de-la-ligne-ter-16-angouleme-saintes-royan>

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	75 km	R-6



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES
Ligne Angoulême-Limoges

Acteurs associés	SNCF Réseau, Etat Français
Lieux	Lignes Angoulême-Limoges
Historique	début 2023, durée 1 à 2 ans



Montant 2023
2 481 600 €

Montant global
31 272 000 €

Présentation du projet

La ligne Angoulême-Limoges, longue de 118 km, est essentiellement une ligne à voie unique reliant les deux communes traversant les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Elle a été sujet d'un audit en 2016 qui a conclu un mauvais état général de la voie. La ligne a fermé en 2018.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à financer des études préliminaires, afin de restaurer les performances nominales de la ligne ferroviaire.

Objectifs

L'objectif des études préliminaires financées par la Région est de permettre la réouverture de la ligne et ainsi de réduire l'enclavement de la capitale limousine, réduire la pollution et les émissions de GES via un report de la voiture au TER et d'offrir aux voyageurs une meilleure offre de transports.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	118 km	R-6



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES Antenne Nexon Saint-Yrieix

Acteurs associés	SNCF Réseau, Etat Français
Lieux	Ligne Limoges-Nexon-Brive
Historique	3 juillet 2023 — 9 février 2024



Montant 2023
13 660 355 €

Montant global
22 558 000 €

Présentation du projet

La ligne ferroviaire qui relie Limoges à Brive chemine sur 102 km à travers la Haute Vienne et la Corrèze en empruntant deux lignes : Limoges – Périgueux sur 20 km jusqu'à Nexon et Nexon – Brive sur 82 km.

Sur cette deuxième partie de la ligne, le tronçon entre Nexon et Saint Yrieix doit faire l'objet d'une régénération.

D'abord le renouvellement complet des constituants des voies sur 15 km (rails, traverses et ballast) qui avec l'usure ont perdu en solidité et en résistance.

Également, la modernisation de la gare de Saint Yrieix avec la mise en place d'un heurtoir au-delà la gare pour interdire l'accès au tronçon central et la suppression de tous les appareils de voie associés.

Objectifs

Les travaux permettront de rétablir les performances à 70 km/h contre une vitesse actuelle de 60 km/h.

Ces travaux garantiront pour une période de plus de 20 ans :

- un service de qualité : des voies en bon état favorisent la fluidité du trafic et le respect des horaires ;
- la sécurité des voyageurs : le renouvellement des voies permet d'assurer une adhérence optimale et de maintenir un très haut niveau de sécurité ;
- le confort de tous par l'amélioration du roulement grâce à l'utilisation de matériaux neufs et de techniques nouvelles.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	15 km	R-6



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES Ligne Niort-Saintes - Tranches 1 et 2

Acteurs associés	SNCF Réseau, Etat Français
Lieux	Ligne Niort-Saintes
Historique	études d'avant-projet pour des travaux de 2024 à 2025



Montant 2023
11 366 053 €

Montant global
68 643 388 €

Présentation du projet

Eu égard aux limitations de vitesses impactant les temps de parcours sur la ligne Niort-Saintes, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé, dès 2020, des études de régénération.

La régénération de la ligne est divisée en deux phases fonctionnelles distinctes :

- Phase 1 : réalisation des études avant-projet et premiers travaux en 2024 sur la section Saint-Jean-d'Angély et Saintes ;
- Phase 2 : réalisation de la suite des études avant-projet dans le but de réaliser les travaux en 2025 sur la section Niort et Saint-Jean-d'Angély.

Objectifs

L'objectif des études préliminaires financées par la Région est de déterminer l'état de l'infrastructure et restaurer les performances nominales. Les travaux qui en découlent viseraient à offrir aux voyageurs une meilleure offre de transport ferroviaire et ainsi à réduire les émissions de GES en substituant des trajets en voiture par l'emprunt de la ligne Niort-Saintes.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	77 km	R-6



IPCS Morcenx – Dax (études & travaux)

Acteurs associés	SNCF Réseau
Lieux	Morcenx, Lалуque
Historique	2019 •————• fin des travaux prévue pour 2030



Montant 2023
1 630 120 €

Montant global
51 616 000 €

Présentation du projet

La ligne ferroviaire entre Bordeaux et Hendaye est équipée de dispositifs de circulations à contre-sens (IPCS) entre les gares de Bordeaux et Gazinet ainsi qu'entre Dax et Hendaye. Ces équipements permettent de disposer d'une solution pour la poursuite du trafic en cas d'incident ou de travaux sur l'une des voies.

La section de ligne entre Gazinet et Dax, qui ne dispose pas d'itinéraire alternatif, n'était jusqu'à 2019 pas équipée de ce type d'installations.

Des travaux de renouvellement complet de la voie, financés par l'Etat, ont ainsi été planifiés de 2019 à 2030.

Les travaux principaux se sont déroulés de 2017 à 2019 et les IPCS ont été mises en service le 24 juin 2019, permettant ainsi la bonne réalisation des travaux de renouvellement de la voie entre Morcenx et Dax, les trains commerciaux pouvant circuler sur une seule voie pendant le renouvellement de la voie contiguë.

Objectifs

L'objectif est d'améliorer la régularité des horaires en permettant aux trains de rouler à 160 km/h (vitesse pour laquelle la ligne a été conçue).

Dans le cadre du chantier, installation de 2 IPCS (installation permanentes de contre-sens) à Morcenx et Lалуque, qui permettra aux trains de passer d'une voie à une autre et donc de circuler dans les deux sens sur une même voie. Le chantier permettra également de faire rouler plus de trains et de limiter les retards en cas de problème.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	65 km	R-6



©Archives Isabelle Louvier / SO

PROGRAMME TRAVAUX D'URGENCE INFRASTRUCTURES
Oloron Bedous (déblai Araou)

Acteurs associés	SNCF Réseau
Lieux	Ligne Pau-Bedous
Historique	début en octobre 2023 pour 8 mois



Montant 2023	1 840 000 €
Montant global	2 300 000 €

Présentation du projet

Post mise en service de la section Oloron-Bedous (en 2016), des chutes de blocs et des glissements de matériaux ont été observés sur le déblai de l'Araou (environ 300 mètres de long, en sortie du tunnel de l'Araou), situé sur la commune de Bedous, dont plusieurs grosses chutes depuis 2020, malgré les purges fréquentes, entraînant la mise en place d'une limitation de vitesse à 10 km/h en décembre 2021.

L'exploitant SNCF impose la réalisation de ces travaux pour autoriser la poursuite de l'exploitation de la ligne.

Les travaux de confortement pérennes de ce déblai consistent notamment en du débroussaillage et une purge des blocs menaçants, puis en la mise en place d'ancrages de confortements, d'emballotage par des filets de protection sur une longueur d'environ 300 mètres et de grillages pendus, en pied de falaise.

Objectifs

Le projet a pour objectif la réalisation des travaux pérennes de confortement du déblai de l'Araou, et la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale qui seront définies dans l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, ainsi que leur suivi sur une première période de cinq ans.

Le programme des travaux principaux du confortement pérenne du déblai de l'Araou comporte :

- la mise en œuvre des mesures de protection des espèces protégées,
- de la purge manuelle,
- du débroussaillage,
- la mise en œuvre d'ancrages de confortement et l'emballotage par des filets de type Spider ou ASM ou Tecco, suivant les zones (en partie supérieure de falaise),
- la mise en œuvre d'un grillage pendu en pied de falaise,
- des confortements de sous cavages par béton armé et butons armés,
- le curage de dispositifs d'assainissement,
- les premiers travaux de mise en conformité des parcelles de compensation.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Longueur de voie ferrée améliorée	1 km	R-6



Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

Acteurs associés	L'État et 25 collectivités territoriales d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine
Lieux	Grand Sud-Ouest
Historique	2018 — horizon 2031 et 2032



Montant 2023
13 665 000 €

Montant global
14 300 000 000 €

Présentation du projet

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) vise à désenclaver le grand Sud-Ouest de la France en permettant de le raccorder au reste du territoire national et à l'Europe.

Ce projet porte sur les axes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Il est composé de plusieurs opérations :

- la création des lignes nouvelles à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax sur 327 km de section courante, possédant un tronç commun de 55 km entre le sud de Bordeaux et le Sud Gironde ;
- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au sud de Bordeaux (AFSB) sur 12 km entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans ;

- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au nord de Toulouse (AFNT) sur 19 km entre la gare de Toulouse Matabiau et Castelnau d'Estrétefonds ;
- la création de la ligne ferroviaire nouvelle Dax-Espagne sur 91 km, ligne mixte voyageurs/fret se raccordant aux précédentes et à la ligne nouvelle espagnole Vitoria-Bilbao - San Sébastian, dénommé « Y Basque », actuellement en travaux, à la frontière franco-espagnole à Biriattou.

Lien vers de la documentation
<https://www.sgpsudouest.fr/>



Objectifs

Les ambitions du GPSO sont multiples :

- renforcer le maillage du réseau ferroviaire structurant national et européen ;
- offrir des gains de temps « record » au cœur des deux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie qui contribueront significativement aux gains socio-économiques du projet pour les territoires traversés ;
- réduire significativement l'empreinte carbone des déplacements en Nouvelle-Aquitaine, avec un bilan carbone positif après 10 ans de mise en service, avec un accompagnement d'actions spécifiques d'insertion de l'infrastructure dans l'environnement.

Les impacts attendus de ce grand projet sont d'abord conséquents en termes de trafic. Les prévisions de trafic sur la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse-Dax sont de 16,6 millions de voyageurs attendus chaque année, dont 6,5 millions de voyageurs sur la ligne Bordeaux-Dax, 7,8 millions de voyageurs

sur Bordeaux-Toulouse, et 1,9 millions de voyageurs sur Dax-Toulouse.

En termes de déplacements, le GPSO contribuera à éviter 4,3 millions de voyages effectués en voiture (7,7 millions à l'achèvement du GPSO) et 1 million de voyages en avion dès la mise en service de la phase 1 (et 2 millions à l'achèvement du GPSO).

L'autre impact important est la réduction des gaz à effet de serre. En effet, pour faire Paris-Toulouse, une personne est responsable de 130 kg CO₂ d'émission de GES en avion, 40 kg CO₂ en voiture et seulement 4 kg CO₂ en Train à Grande Vitesse.

Le report modal lié au GPSO permettra d'économiser 325 000 tonnes équivalent CO₂/an. De plus, son bilan carbone devient positif au bout de 10 ans, grâce aux gains liés aux reports modaux depuis l'aérien et le routier, y compris la compensation des émissions liées à la réalisation des travaux.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre de voyageurs supplémentaires	16 M de voyageurs	R-4

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	325 000 téqCO ₂ /an	C-3



Développement d'énergies locales renouvelables

Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 17 projets de création d'une unité de méthanisation situés dans 10 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ces 17 investissements permettent le développement et la production d'énergies renouvelables locales à partir de biomasse. La création de ces unités de méthanisation respecte des critères environnementaux et sociaux stricts et en conformité avec la directive européenne EU 2018/2002.



- | | |
|--|-----------------------------|
| 1 Sanxay (86) | 10 Vigen (87) |
| 2 Aillas (33) | 11 Meilhards (19) |
| 3 Mauléon (79) | 12 Villeréal (47) |
| 4 Mauléon (79) | 13 Grenade-sur-l'Adour (40) |
| 5 Auros (33) | 14 Journiac (24) |
| 6 Saugnacq-et-Muret (40) | 15 Rioux (17) |
| 7 Mourenx (64) | 16 Monsac (24) |
| 8 Azat-le-Ris et Peyrat-de-Bellac (87) | 17 La Teste-de-Buch (33) |
| 9 Beaumontois-en-Périgord (24) | |



Création d'une unité de méthanisation à Sanxay

Acteurs associés	SAS Energie fermière
Lieux	Sanxay (86)
Historique	octobre 2021 — février 2023



Montant 2023
138 000 €
Montant global
5 299 523 €

Présentation du projet

La SAS Energie fermière a été créée en septembre 2019 afin de porter un projet de méthanisation petit collectif agricole valorisant principalement les substrats issus des exploitations agricoles des deux associés Aurélien Berardengo, éleveur bovins viande, et Jérôme Clochard, éleveur chèvres laitières. Ces exploitations ont une Surface Agricole Utile totale de 124 hectares.

L'unité de méthanisation se situera sur la commune de Sanxay (86). Elle sera alimentée par 10 920 tonnes par an de gisement, composé de 6 500 tonnes d'effluents d'élevage (bovin et caprin), 600 tonnes de résidus de cultures, 3 100 tonnes de cultures intermédiaires multiservices environnementaux (CIMSE), 720 tonnes de cultures principales. Le gisement est détenu en grande majorité par les associés de la SAS et sera collecté dans un rayon moyen de 4,6 km.

Objectifs

La méthanisation permettra d'éviter l'émission de 2 324 tonnes équivalent CO₂ par an dans l'atmosphère (correspondant aux émissions de 553 voitures neuves parcourant 30 000 km/an).

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Production de biogaz	1 585 149 m ³	R-7
Production d'énergie	8 626 MWh/an	R-8

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	2 324 téqCO ₂ /an	C-6





Création d'une unité de méthanisation à Aillas

Acteurs associés

SAC Mélusine Energie

Lieux

Aillas (33)

Historique

février 2021 — février 2023



Montant 2023

437 500 €

Montant global

6 828 310 €

Présentation du projet

La SAS Mélusine énergie exploite un méthaniseur à Aillas (33). Le projet a été initié en 2018 par la SCEA du même nom qui constitue le plus gros élevage laitier de Gironde. L'initiative du gérant de la SCEA a été fortement soutenue par la mairie d'Aillas, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la sous-préfecture. La méthanisation répond en effet aux objectifs du label « TEPOS » (Territoire à Energie Positive) porté par le SIPHEM. Une étude conduite par le SIPHEM a ainsi fait ressortir le fait que le Réolais en Sud Gironde présentait le plus fort potentiel méthanisation sur le territoire du SIPHEM.

L'unité de méthanisation, située dans la continuité des bâtiments d'élevage, est alimentée par 24 487 tonnes par an de ressources composées à 51 % d'effluents d'élevage et 49 % de matières végétales (CIVE en majorité et une part minoritaire de culture principale, ne dépassant pas 9 % du tonnage) provenant de la SCEA Mélusine (à moins de 5km).

Objectifs

Cette unité de méthanisation produira 2 256 074 Nm³ de biogaz chaque année. Une valorisation par injection a été retenue car, d'une part, elle offre le meilleur taux de valorisation énergétique (92 %) et, d'autre part, la canalisation de transport de gaz naturel passe à 200 m du site d'implantation. 12 709 MWh seront injectés annuellement (représentant la consommation d'environ 794 foyers) pour un débit moyen de 136 Nm³/h.

Les objectifs de la méthanisation pour le gérant de la SCEA Mélusine sont de :

- valoriser des effluents de l'exploitation laitière SCEA Mélusine (lisier et fumier bovin) et les produits végétaux produits sur les parcelles de l'exploitation ;
- générer un complément d'activité permettant de s'affranchir des fluctuations des cours du lait ;
- créer de l'activité économique et de l'emploi en permettant notamment l'installation d'un jeune : 2 ETP créés (direct et indirect).

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Production de biogaz	2 256 074 Nm ³	R-7
Production d'énergie	12 709 MWh/an	R-8

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	3 462 t _{éq} CO ₂ /an	C-6
Emplois créés	2 ETP	T-1





Regroupement des projets de développement d'unités de méthanisation



Acteurs associés

2J Méthavert ; SAS 3MSH ; SAS Agrienergi ; SAS BFM Biométhane ; Total Energie ; SAS Bioénergie 123 ; BORIE VERTE ; SAS Clevigus ; SAS LP ; SAS Geneste biogaz ; GAEC de Laborde ; SAS Metha-palmi-porc ; EARL des Grands Champs de Benigousse ; GAEC des Thèbes ; SIBA

Lieux

Divers

Historique

-



Montant 2023

4 771 327 €

Montant global

123 227 077 €

Présentation du projet

Afin de répondre aux objectifs de la feuille de route Néo Terra, la méthanisation est un moyen d'atteindre 30 % de gaz verts injectés dans les réseaux de gaz de distribution et de transport en 2030. En partenariat avec la FR CUMA et la Chambre Régionale d'Agriculture, le Conseil régional a structuré un dispositif d'accompagnement de la filière méthanisation : MéthaN-Action. Il vise à faire émerger des projets cohérents, tant d'un point de vue territorial qu'économique, qu'ils soient à la ferme, territorial ou industriel. Dans ce cadre, le Conseil régional apporte son soutien à l'essor du gaz vert et à la structuration de la filière à travers ce dispositif d'animation, permet la création d'unités de méthanisation, en cohérence avec les objectifs de développement d'une agriculture durable, ainsi que les investissements de valorisation du biogaz en injection.

Les 15 autres projets de méthanisation financés en 2023 sont :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Mauléon (79) | Vigen (87) |
| Mauléon (79) | Meilhards (19) |
| Auros (33) | Villereal (47) |
| Saunacq-et-Muret (40) | Grenade-sur-l'Adour (40) |
| Mourenx (64) | Journiac (24) |
| Azat-le-Ris et Peyrat-de-Bellac (87) | Rioux (17) |
| Beaumontois-en-Périgord (24) | Monsac (24) |
| La Teste-de-Buch (33) | |

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Production de biogaz	43 239 686 m ³	R-7
Production d'énergie	253 216 MWh/an	R-8

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Estimation des émissions de GES évitées	51 856 t _{éq} CO ₂ /an	C-6



Gestion durable des ressources naturelles

Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 2 projets situés dans 2 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ces deux projets sont de nature assez similaire et concourent au même objectif de développement des filières de valorisation de la fin de vie des textiles et déchets. Un axe principal est développé dans cette catégorie : l'accompagnement de projets d'économie circulaire.

- ❶ Modernisation/agrandissement de la recyclerie
- ❷ Mise en place d'une chaîne de tri du textile usagé



Salies-de-Béarn (64)

Saint-Maurice-la-Souterraine (23)

Modernisation/agrandissement de la recyclerie de Salies-de-Béarn

Acteurs associés	recyclerie Allons imaginer un monde d'amitiés (AIMA)	 <p>Montant 2023 275 000 €</p> <p>Montant global 1 153 194 €</p>
Lieux	Salies-de-Béarn (64)	
Historique	Lancement du projet en 2022	

Présentation du projet

AIMA est une association avec 20 années d'expérience dans la collecte et valorisation des matériels et d'objets usagés. À ce jour, elle propose au réemploi uniquement des produits utilisables en l'état sur deux filières : la gamme professionnelle au niveau national et local pour les particuliers et la gamme médicale pour l'envoi de gros volumes à l'humanitaire (25 poids lourds/an).

Compte tenu de l'importance des gisements « disponibles » mais non réemployables en l'état, AIMA souhaite développer l'activité de « réparation / réutilisation » pour de nombreux flux qu'elle collecte (textile, encombrants, DEEE, mobiliers, etc.).

Pour créer des ateliers de réparation, elle a besoin de l'extension de la surface de stockage et des espaces aménagés pour installer les ateliers de réparation et de rénovation polyvalents concernant l'ensemble des filières du réemploi.

Objectifs

Cette extension d'activité permettra de donner une seconde vie aux objets et matériel délaissés (statut déchets) avec la réduction importante des tonnages destinés à enfouissement ou à incinération sans valorisation énergétique. Ce développement des nouvelles activités s'appuie sur les compétences et infrastructures internes existantes mais aussi sur le soutien du partenariat composé des acteurs communaux, départementaux et régionaux et les éco-organismes référents.

Pour la Région, il s'agit de la structuration d'une filière très importante aussi bien pour des raisons de vieillissement de sa population (enjeu fort de santé et d'aménagement du territoire) que pour la réduction des déchets (objectifs réglementaires chiffrés du SRADET) dont les aides techniques font partie (acquisition trop souvent génératrice de sous-emploi et de gaspillage de ce matériel très coûteux). Ce projet à visée régionale, voire nationale, proposera aux usagers une offre globale relevant du réemploi/réparation/réutilisation mais aussi de l'économie de la fonctionnalité qui privilégie l'usage à la possession.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Tonnage pour le réemploi	175 tonnes/an	R-10
Bénéficiaires additionnels de la ressourcerie	156 tonnes/an	R-12

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Emplois créés	1.5 ETP	T-1



Mise en place d'une chaîne de tri du textile usagé

Acteurs associés

EBS Le Relais

Lieux

Saint-Maurice-la-Souterraine (23)

Historique

Lancement du projet en 2022



Montant 2023

311 805 €

Montant global

1 254 630 €

Présentation du projet

Le Relais 23, créé en 2011 est un établissement de la société coopérative Le Relais France. Cette antenne gère les apports de 850 Bornes d'Appoges Volontaire de textile usagé sur les territoires de Limoges Métropole et du SYDED 87. Il est également opérateur dans d'autres départements de la région Nouvelle Aquitaine ; la Creuse, la Corrèze et la Haute Vienne ; ainsi qu'en dehors de la région ; dans l'Indre, la Vienne, le Cher, le Puy de Dôme et une partie de l'Allier. Il dispose à cet effet de 10 camions.

En 2023, Le Relais 23 a collecté 3 700 tonnes de vêtements, chaussures et linge de maison. La structure a la capacité de collecter jusqu'à 4 750 tonnes de textiles par an.

Objectifs

Le tri du textile était jusqu'à présent réalisé principalement par des organismes partenaires du Relais en Afrique. La création d'une unité dans la Creuse s'inscrit dans une stratégie nationale du Relais France de rapatrier toutes les activités de tri en France.

Cette opération permettra de disposer localement de ces gisements en vue d'alimenter prioritairement les installations de recyclage en Nouvelle-Aquitaine : filature, efflocheuse, cuir etc. mais également en France pour la filière Métisse.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Tonnage pour le réemploi	3 700 tonnes/an	R-10
Capacité de tri créée	4 750 tonnes/an	R-11

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Emplois créés	21 ETP	T-1



Services publics de l'éducation

Synthèse de l'impact

Cette catégorie comporte 2 projets situés dans 1 département de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ces projets concernent différentes structures éducatives publiques telles que des lycées professionnels et généralistes.

Ces investissements ont pour but de fournir un enseignement public de qualité et de permettre d'augmenter les capacités d'accueil de ces établissements.

- ① Construction du lycée du Barp
- ② Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne

- | Le Barp (33)
- | Talence (33)



Construction du lycée du Barp

Acteurs associés	Lycée du Val de l'Eyre, Département de la Gironde
Lieux	Le Barp (33)
Historique	Réception partielle 30 août 2023 / globale fin août 2024



Montant 2023
14 394 164 €

Montant global
81 800 000 €

Présentation du projet

L'établissement du Barp, d'une surface de 26 280 m², accueille depuis fin août 2024 un lycée d'une capacité de 1 400 élèves de Seconde, Première, Terminale et BTS et un collège de 800 élèves. L'enseignement est général et technologique.

Les objectifs de l'opération étaient de proposer la réalisation d'une construction bois, d'ouvrir sur le territoire des espaces du lycée et du collège, notamment la salle polyvalente de 350 places et le gymnase, et de mutualiser certains espaces comme la demi-pension, enfin, plus largement, d'orienter cet établissement vers la pédagogie du futur.

Le choix pour le chauffage du lycée s'est porté sur l'utilisation de la géothermie.

La construction de ce nouvel ensemble s'inscrit dans le droit fil des engagements girondins et néo-aquitains pour la transition écologique, en termes de meilleure performance énergétique, avec une construction haute qualité environnementale (HQE) et un fonctionnement visant le label énergie-carbone E3C2.

Objectifs

Le projet répond d'abord au dynamisme démographique de la Gironde en proposant des places supplémentaires pour les lycéens.

Il s'attaque également aux défis environnementaux de la Région en misant sur une construction éco-responsable et un dispositif de géothermie qui limitera les émissions de GES et privilégiera un rejet minimum de polluants atmosphériques.

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde ont décidé dans la continuité de leurs politiques respectives d'intégrer la clause sociale pour la réalisation de cet équipement : 17 000 heures d'insertion pour ce projet.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 école	R-15
Surface construite	26 280 m ²	R-1

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis	2 200 personnes	P-1
Heures d'insertion soutenues	17 000 heures	I-1



Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne

Acteurs associés	Lycée de Gascogne hôtellerie et tourisme
Lieux	Talence (33)
Historique	août 2020 — novembre 2024 (51 mois)



Montant 2023
7 238 097 €

Montant global
26 000 000 €

Présentation du projet

Créé en 1973, le lycée des métiers de l'hôtellerie de la restauration et du tourisme de Gascogne est l'un des premiers lycées en Aquitaine pour le volume de formation continue réalisé dans ses locaux.

Labellisé lycée des métiers, il diplôme actuellement 950 élèves et étudiants par la voie scolaire et environ 200 stagiaires par la voie de l'alternance. Il accueille aussi les étudiants de trois licences professionnelles, pour tout ou partie de leur formation.

L'opération consiste en :

- la construction d'un bâtiment pédagogique intégrant 5 cuisines, 8 salles banalisées, des ateliers barman et sommellerie ainsi que des restaurants d'initiation,
- la construction d'une salle polyvalente,
- la création d'une cour en lieu et place du bâtiment démoli,
- la réfection du parvis du lycée.

Les surfaces concernées sont de 4 900 m² neufs, 1 300 m² démolis et 700 m² restructurés.

Objectifs

L'enjeu principal est d'augmenter la capacité d'accueil et de créer un équipement adapté à l'enseignement actuel et à venir.

Résultat quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Etablissements soutenus	1 école	R-15

Impact quantitatif

Indicateurs	Résultat	Notice méthodologique
Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis	36 personnes	P-1
Heures d'insertion soutenues	5 050 heures	I-1



©AtelierCaumes-BMA

-Annexes- Méthodologie

Méthodologie pour les projets verts éligibles

Le cadre d'émission des obligations vertes de la Région Nouvelle-Aquitaine répartit les projets éligibles dans neuf sous-catégories, quatre d'entre elles présentent des projets qui font l'objet d'une déclaration pour l'année 2023.

- | Construction de bâtiments durables
- | Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire
- | Développement d'énergies locales renouvelables
- | Gestion durable des ressources naturelles

Les indicateurs se distinguent entre les indicateurs de résultats qui mesurent le résultat direct immédiat généré par un projet et les indicateurs d'impacts qui ont pour but de mesurer les effets plus larges et indirects qui découlent des projets.

Construction de bâtiments durables

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
SURFACE CONSTRUITE	m ²	Résultat	R-1	Surface utile des bâtiments construits ex-nihilo ou issus d'une démolition/reconstruction
ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR AN	kWh/an	Impact	E-1	Différence entre l'énergie primaire consommée dans un scénario de référence calculé à partir de la moyenne de performance énergétique du parc immobilier d'un même usage (Base CEREN) et l'énergie primaire consommée du bâtiment construit calculé à partir de la moyenne des performances énergétiques d'un bâtiment analogue soumis à la même norme (base CEREN)
			E-2	Données communiquées par le maître d'ouvrage estimées sur une base ex-ante et/ou une estimation définitive réalisée en fin de chantier par les entreprises
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	téqCO ₂ /an	Impact	C-1	Différence entre les émissions de CO ₂ prévisionnelles calculées dans un scénario de référence établi par les équipes opérationnelles et les émissions de CO ₂ prévisionnelles dans un scénario avec mise en service du projet
			C-2	Calcul à partir des données d'économies d'énergie primaire estimées, d'une clé de répartition moyenne des sources d'énergie pour un bâtiment d'usage analogue (issue de la base CEREN) et des facteurs d'émission propre à chacune de ces sources d'énergie (issus de l'ADEME)
HEURES D'INSERTION SOUTENUS PAR LE PROJET	Heure	Impact	I-1	Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
NOMBRE QUOTIDIEN DE VOYAGEURS SUPPLÉMENTAIRES	Personne	Résultat	R-4	Prévision de trafic estimée du transport en commun à l'issue de la réalisation du projet
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	téqCO ₂ /an	Impact	C-3	Différence entre l'empreinte d'un voyageur en train versus un voyageur en voiture individuelle
LONGUEUR DE VOIES FERRÉES AMÉLIORÉE	Km	Résultat	R-6	Mesure de la distance de la ligne de train ayant fait objet d'amélioration (entretien ou renouvellement des voies et ballast, des appareils de voies, des signalisations, des ouvrages d'art, études préliminaires...)

Développement d'énergies locales renouvelables

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
PRODUCTION DE BIOGAZ PAR AN	m ³ /an	Résultat	R-7	Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet
PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR AN	MWh/an	Résultat	R-8	Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet
ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN	téqCO ₂ /an	Impact	C-6	Méthodologie ADEME/Cémagref qui utilise l'intensité carbone du biogaz en fonction du type de biomasse utilisée

Gestion durable des ressources naturelles

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
TONNAGE POUR LE RÉEMPLOI	t/an	Résultat	R-10	Poids des déchets collectés par le dispositif dans une optique de réemploi ou de recyclage
CAPACITÉ DE TRI CRÉÉE	t/an	Résultat	R-11	Capacité supplémentaire de tri générée par le projet en vue d'un réemploi ou d'un recyclage
BÉNÉFICIAIRES ADDITIONNELS DE LA RESSOURCERIE	personne	Résultat	R-12	Hausse de la fréquentation du public particulier et professionnel accueilli à la ressourcerie entre 2022 et 2023
NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	ETP	Impact	T-1	Embauches à l'issue du projet en CDD, CDI ou CDDI

Méthodologie pour les projets sociaux éligibles

Le cadre d'émission des obligations sociales de la Région Nouvelle-Aquitaine se compose de trois catégories et quatre sous-catégories de projets sociaux éligibles. Deux sous-catégories parmi les quatre disposent de projets éligibles qui font l'objet d'un reporting. La méthodologie de calcul est exposée dans cette partie.

Services publics de l'éducation

Indicateurs	Unité	Type	Code	Méthodologie & description
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENT SOUTENU	Etablissement	Résultat	R-15	Etablissement de l'enseignement secondaire, pré-supérieur ou supérieur
NOMBRE D'ÉTUDIANTS SUPPLÉMENTAIRES ACCUEILLIS	Personne	Impact	P-1	Nouvelle capacité de l'établissement à l'issue du projet pour accueillir : <ul style="list-style-type: none">▶ des élèves qui bénéficieront en totalité du projet▶ des étudiants qui suivent une formation afin d'améliorer leurs compétences dans un domaine spécifique
HEURES D'INSERTION SOUTENUS PAR LE PROJET	Heure	Impact	I-1	Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

-Annexes- Lexique

AFNT : aménagements ferroviaires au nord de Toulouse

AFSB : aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux

BAPR : block automatique à perméabilité restreinte

BMVU : block manuel de voie unique

BTP : bâtiments et travaux publics

Certificat « Energie-Carbone » : cette certification se réfère au label E+C- qui atteste des bonnes pratiques mises en place dans un bâtiment performance énergétiques et environnementales. Il est composé conjointement d'un niveau Énergie (évalué par l'indicateur « bilan BEPOS ») et d'un niveau Carbone (évalué par l'indicateur « Carbone »). Afin de tenir compte des spécificités des typologies de bâtiments, de la localisation et des coûts induits, il est proposé 4 niveaux de performance pour l'Énergie et 2 pour le Carbone. Ainsi, un maître d'ouvrage peut choisir le couple d'indicateurs adaptés à son cas de figure pour expérimenter et obtenir son label : par exemple un niveau Énergie à 2 et un niveau Carbone à 1

Certificat « HQE Bâtiment Durable » : la certification exige aux projets de satisfaire un ensemble de critères liés au développement durable (énergie, eau, déchets, carbone, adaptation au changement climatique, santé, confort, gouvernance du projet...) ainsi qu'aux thèmes des grandes transitions et politiques publiques de la décennie 2020 (économie circulaire, biodiversité, conception inclusive, économie local, analyse de cycle de vie...). Elle permet notamment de répondre aux objectifs de la Taxonomie verte de l'Union Européenne

CFA : centre de formation d'apprentis

CIVE : cultures intermédiaires à vocation énergétique

CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

GES : gaz à effet de serre

GRETA : groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes

IPCS : installation Permanente de Contre-Sens

ITE : isolation thermique par l'extérieur

Label BBC Effinergie Rénovation : label permettant de valoriser les projets exemplaires de rénovations basse consommation et bas carbone en France métropolitaine. L'étude thermique doit montrer que les bâtiments ne dépassent pas les valeurs suivantes :

	Résidentiel	Non résidentiel
Consommations d'énergie primaire	80 (a+b) kWh/m ² /an	0,6 x Cep référence
Émissions de CO ₂	20 kgCO ₂ /m ² /an	10 kgCO ₂ /m ² /an

LGV : ligne à grande vitesse
(LGV SEA : Sud Europe Atlantique)

LN : ligne nouvelle

LPV : limitation permanente de vitesse

PN à SAL : passage à niveau à signalisation automatique lumineuse

PNM : parcs naturels marins

PNR : parcs naturels régionaux

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PRSI : commande centralisée de voie banalisée depuis un poste d'aiguillage à commande informatique

RE2020 : réglementation environnementale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 pour la filière construction. Elle est plus ambitieuse et exigeante que la RT2012 à laquelle elle succède

RER M : Réseau Express Régional de la Métropole de Bordeaux

RT2012 : réglementation thermique qui détermine le niveau de performance énergétique que doit respecter chaque construction neuve. Elle fixe des exigences en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens

RVB : renouvellement voie ballast

SAS : société par actions simplifiée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

SIPHEM : Syndicat Interterritorial pour la Maîtrise de l'Energie et de l'Habitat assurant aujourd'hui le rôle de guichet unique de l'habitat et du logement sur les communautés de communes du Bazadais, Réolais en Sud Gironde, et Rurales de l'Entre-Deux-Mers

Spider ou **ASM** ou **Tecco** : types d'armature et filet métallique permettant de maintenir une falaise et prévenir de la chute de pierre

SSI : système de sécurité incendie

SYDED 87 : établissement public qui assure le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire rural de la Haute-Vienne

TBM : Transports Bordeaux Métropole

Taxonomie européenne : la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes »

TER : transport express régional

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire verte sociale et durable réalisée par la Nouvelle-Aquitaine en 2023. Il est notamment destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Pôle Finances

Site de Limoges

27, boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

Hôtel de Région

14, rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

Site de Poitiers

15, rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex

T. 05 49 38 49 38

nouvelle-aquitaine.fr

